

Une séance régulière du Conseil de Bristol s'est tenue à la mairie le 6 janvier 2025 à 20 h 00 avec le maire Brent Orr et les Conseillers Valerie Twolan-Graham, Archie Greer, Meaghan McConnell, Kim Crawford, Greg Graham et Debbie Kilgour.

- (25-01-01)** Il est proposé par le conseiller Greer que les minutes de la réunion du 2 décembre soient adoptées telles que présentées. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.
- (25-01-02)** Il est proposé par la conseillère Crawford d'adopter les minutes de la réunion du budget du 10 décembre soit adoptées tel que présentées. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.
- (25-01-03)** Il est proposé par la conseillère McConnell d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.
- (25-01-04)** Il est proposé par la conseillère Kilgour à lancer un appel d'offres pour la fourniture et l'épandage de 100 000 litres de calcium à Multi-Routes Inc. et au Groupe Somavrac. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.
- (25-01-05)** Il est proposé par le Conseiller Greer d'adopter le règlement # 304A.8 concernant le taux d'imposition foncière générale, les taux de service et le taux d'intérêt annuel. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (25-01-06)** Il est proposé par la conseillère McConnell d'adopter le règlement # 308A.2 concernant le taux pour les frais de déplacement des membres du Conseil et des employés. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (25-01-07) **Service de la Sûreté du Québec Services facturé aux municipalités****
- ATTENDU QUE** les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;
- ATTENDU QUE** l'augmentation moyenne indiquée est de 6,47 %, mais l'augmentation pour plusieurs municipalités est considérablement plus élevée;
- ATTENDU QUE** la facture de 2025 marque la fin de la période transitoire menant à un partage 50-50 de la facture des services de la Sûreté du Québec entre le gouvernement et les municipalités, période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation de 7 % et d'un plancher de 2 %;

- ATTENDU QUE** lors des négociations du nouveau mode de calcul en 2019, le ministère de la Sécurité publique a assuré ses partenaires municipaux que l'augmentation serait d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que ce mode de calcul mettrait les municipalités à l'abri d'augmentations similaires à celles annoncées en 2025 ;
- ATTENDU QUE** le taux d'inflation est maintenant inférieur à 2 %;
- ATTENDU QUE** les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, ce qui entraîne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturés aux municipalités;
- ATTENDU QUE** des questions légitimes ont été soulevées par plusieurs élus quant à l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et de l'utilisation importante du temps supplémentaire puisqu'un service de police efficace nécessite une stabilité et une présence communautaire à long terme;
- ATTENDU QUE** l'augmentation importante des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités est un enjeu;
- ATTENDU QUE** les municipalités ne sont pas impliquées dans la détermination des conditions de travail des policiers et de la gestion de la Sûreté du Québec;
- ATTENDU QUE** le total facturé aux municipalités pour l'année 2025 s'élève à plus de 444,8 millions, un montant considérable qui devrait permettre aux municipalités d'avoir un droit de regard sur la gestion de ces services.
- PAR CONSÉQUENT** il est proposé par le conseiller Graham que la municipalité de Bristol demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, de mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec, à l'instar de la démarche entreprise auprès des sociétés de transport municipal qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars. De plus, de maintenir un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans le calcul permanent ainsi que dans le calcul transitoire jusqu'à ce que l'analyse ait identifié des moyens de contrôler l'augmentation considérable des coûts des services de la Sûreté du Québec. En conclusion, qu'une copie de cette résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, François Bonnardel, au député André Fortin, à la députée Sophie Chatel, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Johanne Beausoleil et au président de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM), Jacques Demers. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(25-01-08) Couverture cellulaire

- ATTENDU QUE** la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;
- ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socio-économique, particulièrement dans le contexte où l'automatisation devient une solution essentielle à la pénurie de main-d'œuvre;

- ATTENDU QUE** des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant l'intervention rapide des premiers répondants;
- ATTENDU QUE** la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des tours et l'interdiction de l'exclusivité des sites, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;
- ATTENDU QUE** cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, ce qui limite la portée de la mesure;
- ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec et le CRTC accordent des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture dans les régions;
- ATTENDU QUE** malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires au Québec, l'utilisation exclusive de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population.
- PAR CONSÉQUENT** il est proposé par le conseiller Graham que le Conseil demande au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau Parti démocratique du Canada et au Bloc Québécois d'inclure dans leur programme électoral pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour toutes les entreprises de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, quel que soit leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent. De plus, de transmettre une copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, qui est responsable de la réalisation de l'engagement du gouvernement à fournir le service cellulaire sur l'ensemble du territoire habité dans le cadre de ce mandat. Enfin, de transmettre une copie de cette résolution aux administrateurs des entreprises de télécommunications, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.
- (25-01-09)** Il est proposé par le conseiller Greer d'autoriser une allocation mensuelle de 30 \$ pour cellulaire à chacun des pompiers volontaires du service d'incendie de Bristol. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.
- (25-01-10)** Il est proposé par la conseillère Twolan-Graham d'autoriser le maire, Brent Orr, ou la directrice générale, Christina Peck, à signer le bail du quai avec les révisions négociées par notre avocat, Guy Bélanger de Beaudry-Bertrand. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(25-01-11) Il est proposé par le conseiller Greer de payer le préposé à la patinoire jusqu'à un montant de 4500 \$, pour la saison 2024-2025. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

Je, Christina Peck, directrice générale de la municipalité de Bristol, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessous.

Christina Peck, directrice générale

(25-01-12) Il est proposé par la conseillère Crawford que les factures totalisant 138 151.13 \$ soient payées pour le mois de décembre. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(25-01-13) Il est proposé par la conseillère Kilgour d'accepter les états financiers pour le mois de novembre. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(25-01-14) Il est proposé par la conseillère Kilgour d'envoyer une lettre d'appui à Benoit Charette, ministre de l'Environnement, en collaboration avec la Première nation Kebaowek, pour s'opposer au projet d'installation d'élimination à proximité de la surface à Chalk River. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(25-01-15) Il est proposé par le conseiller Greer de lever la séance. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

Brent Orr, maire

Christina Peck, directrice générale